

Délibérations du  
 Conseil municipal du 14 novembre 2017

Date de la convocation : 8 novembre 2017

Date d'affichage : 8 novembre 2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe BONNEFOND, Maire

Présents : 13  
 Absents : 4  
 Votants :  
 13+2

Présents : Christophe BONNEFOND – Roland DESLIN – Françoise SOBKOWIAK – Denis GABRIELLE – Jean-Paul METIVIER – Marie-Thérèse HUGOT-GONZALEZ – Angélique LUPI – Laurent CHATEAU – Cécile JOUBERT-VITELLIUS – Alvaro DE CARVALHO – Maryline CHAMEROY – Luc FAUSSEY – Nicole CULOT

Absents : Philippe MAILLET – Ophélie CHATON – Stéphane BONFILLOU – Marie-Claude AUGÉ

Procurations : Ophélie CHATON à Françoise SOBKOWIAK  
 Stéphane BONFILLOU à Laurent CHATEAU

Secrétaire de séance : Cécile JOUBERT-VITELLIUS

Objet de la délibération : **TARIFS DE LOCATION SALLES DES FÊTES DES JOINCHÈRES - DE MONTALLERY - DE LA VENOISIENNE**

Les tarifs de location de la salle la Venoisienne devant être votés, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération regroupant les tarifs des trois salles.

Il propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants:

Pour la Salle des Joinchères

**Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end	350 €
- 1 journée	250 €

**Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end	800 €
- 1 journée	450 €
- 1 demi-journée avec soirée	350 €
- 1 demi-journée	300 €

Sous réserve de disponibilité de la salle : non prioritaire

**Pour tout le monde (commune et hors commune) :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 location petite salle

100 € en semaine

089-218904381-20171114-81-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2017

**Pour les locations à but lucratif :****Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :**

- Location week-end	500 €
- 1 journée	400 €

**Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :**

- Location week-end	1 000 €
- 1 journée	800 €

Forfait ménage 150 €

Forfait location vidéo 50 €

Forfait location sono 50 €

Une caution de 1 000 € est demandée à chaque personne

**Pour les Salles de Montallery et la Venoisienne****Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end (1 ou 2 jours)	120 €
- en semaine (une journée)	80 €
- un vin d'honneur	60 €

**Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end (1 ou 2 jours)	200 €
- en semaine (une journée)	120 €
- un vin d'honneur	80 €

Une caution de 200 € est demandée à chaque personne.

Les employés communaux, les employés du centre de loisirs « Les Marmousets » ainsi que les pompiers de VENOY bénéficieront d'une réduction de 50% une fois par an sur le montant de la location, sur l'une des trois salles selon leur choix.

Après en avoir délibéré et un vote de 14 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter ces nouveaux tarifs et de les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (à l'exception des réservations antérieures à la date du Conseil Municipal)

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Christophe BONNEFOND.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-218904381-20171114-81-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2017

